LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 64, Grande-Rue 64. — 25, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

La Journée

La réunion du Conseil des ministres qui devait avoir lieu ce matin a été ajournée à jeudi.

—o—

Le contre-amiral Philibert, qui commande nos forces navales au Maroc, devait arriver au terme normal de son commandement le 3 avril prochain. Le gouvernement a décidé de le maintenir à la tête de sa division.

—o—

Le Congrès diocésain de Lyon s'est brillamment ouvert ce matin sous la présidence effective de S. G. Mgr Déchelette, auxiliaire de S. Em. le cardinal Boullié.

—o—

En poursuivant la discussion du projet d'impôt sur le revenu, la majorité a accepté de soumettre à cet impôt les « bénéfices de l'exploitation agricole ».

Cet impôt nouveau sur l'agriculture a été voté à 31 voix de majorité qui, dès les premières rectifications, se sont trouvées réduites à 5.

—o—

La Chambre a discuté aujourd'hui le projet de réintégration dans les cadres de l'armée territoriale de M. Joseph Reinach, qui avait été privé de son grade de capitaine à la suite d'articles contre ses supérieurs, au début de l'affaire Dreyfus.

—o—

Un décret institue l'enseignement professionnel de la dentelle dans plusieurs écoles de la Haute-Loire, de la Savoie, de la Haute-Saône, du Calvados et de la Gironde.

—o—

ÉTRANGER. — A la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, un débat, sans résultat, a eu lieu sur l'affaire de la lettre du kaiser à lord Tweedmouth.

— Le roi d'Espagne est arrivé à Barcelone avec M. Maura et y restera jusqu'au 11.

— Au Maroc, un nouveau grand combat a eu lieu. Le général d'Amade a repoussé les ennemis. Nous avons eu 1 tué et 7 blessés.

LE CONGRÈS DE LYON

(De notre envoyé spécial)

Le Congrès catholique de Lyon s'est ouvert ce matin, devant un auditoire d'élite qui remplissait, dès le début, la belle salle d'Ainay. Il promet d'être vraiment fécond.

S. G. Mgr Déchelette, après la prière, prononce une allocution apostolique pleine de tact et fixe l'unique but du Congrès : préparer l'organisation des catholiques du vaste diocèse.

Mgr Muller-Simoni, président de la Fédération des œuvres de Strasbourg, présente, dans un rapport suggestif très complet, les œuvres catholiques d'Allemagne qui ont permis de maintenir et de développer, malgré une situation difficile, les positions des catholiques. L'Alsace-Lorraine est vivement acclamée.

M. Couturiaux, en un rapport non moins substantiel, raconte la magnifique action des catholiques belges pour conserver et conquérir tant les masses rurales que les masses ouvrières par la création d'œuvres chrétiennes pratiques. Les catholiques belges sont chaudement applaudis.

Ce soir, M. Jobin, député suisse, expose l'organisation des catholiques suisses ; M. l'abbé Bertoye, les premiers essais d'organisation en France ; M. l'abbé Carton, l'organisation du diocèse de Cambrai et M. Séjourné couronne éloquemment cette superbe première journée d'un Congrès plein d'espérance.

F.

(Voir aux Dernières Nouvelles.)

ÉCHOS RELIGIEUX

Pour les soldats en campagne

Le Ministre Général des Carmes vient d'obtenir du Saint-Père que tout soldat en campagne puisse s'imposer à lui-même le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, et en gagner les indulgences, à la seule condition de réciter quelques prières à la Sainte Vierge.

On sait qu'à cette dévotion sont attachées de nombreuses faveurs spirituelles, en particulier l'insigne privilège de la « préservation de l'enfer ».

Le précieux rescrit de Pie X est une nouvelle preuve de la bonté du Saint-Père et de sa piété envers Marie.

Cette grâce a été demandée spécialement en vue des soldats français si peu avantagés au point de vue religieux.

Un pèlerinage d'hommes à Lourdes

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, adresse un chaleureux accueil aux « hommes du Gers » qu'il a dessein de conduire nombreux à Lourdes au mois de mars :

« C'est pendant la semaine de Pâques, les mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 avril, que nous serons ensemble à Lourdes, afin de couronner là-bas les joies pascales, peut-être pour achever le grand devoir qui s'impose à tout chrétien à cette date de l'année, en tout cas pour aller y chercher le baiser de Marie, qui est toujours le baiser de l'amour maternel reconnaît et cimenté à jamais.

LE MARIAGE CIVIL

Pauvre mariage civil ! Où est le temps où les plus fervents organes de la libre pensée célébraient, en de pieuses homélies, sa grandeur et sa respectabilité ?

Ils reprochaient au gouvernement et aux municipalités de manquer de zèle pour l'entourer d'une pompe congrue et d'une majesté bien laïque.

Hommes de peu de foi, Monsieur le maire ou Monsieur l'adjoint ne se mettaient pas assez en frais et en beauté pour procéder à la cérémonie. Leur écharpe et leur barbe manquaient trop souvent de fraîcheur. Ils bâclaient les rites sacro-légaux en *cinq secs* et bafouillaient sacrilègement en prononçant les textes de la liturgie civile.

Les pieuses feuilles s'en voilaient la face. Plus de tenue, Monsieur le maire, plus de fleurs, plus de musique plus de tentures ! Arborez la « croix et la bannière » laïques, mettez plus d'onction dans votre éloquence, pontifiez avec plus de solennité, parez-vous d'une gravité souriante pour recevoir le *oui* civilement sacramentel.

Et l'on gourmandait le gouvernement de ne pas assez tenir la main à ce qu'en nos mairies tout se passe... religieusement, si l'on peut dire sans avoir l'air de sacrifier aux dogmes.

Et les municipalités « bien pensantes » faisaient de leur mieux pour satisfaire ces saints désirs. Elles bouleversaient les hôtels de ville, renversaient les murs, perçaient les cloisons pour arranger à grands frais — payés par la princesse — de vastes et luxueuses « salles de mariage » avec beaucoup de moulures, beaucoup de dorures, beaucoup de festons, beaucoup d'astragales.

Elles commandaient aux artistes à la mode des tableaux symboliques, des tapisseries de haute et basse lice qu'on accrochait à la place d'honneur, au-dessus de l'autel en tapis vert de Monsieur le maire, et qu'on inaugurait par de copieuses aspersions d'éloquence officielle, et, comme toujours, très laïque.

De charmantes idylles de barrière où de guinguette, des bucoliques inspirées de Zola, des scènes patriarcalement montmartroises étalaient ainsi leurs emblèmes aux regards des gens de la noce et leur apprenaient comment il faut... la faire.

Tout cela était touchant comme un « geste magnifique » de M. Viviani. L'union civile devait par tous ces ingénieux moyens s'élever à la dignité d'un sacrement profane dont le prestige écraserait la sainteté arriérée du mariage religieux, qui a trop duré, puisqu'il est vieux de plus de dix-neuf siècles.

Pour assurer davantage encore la prééminence des rites nouveaux sur les rites surannés, on a même introduit dans la loi de séparation une incohérence toute spéciale. On y a maintenu l'article du Code qui interdit la célébration du mariage religieux avant l'accomplissement des formalités civiles. La loi ne connaît plus ni curé ni évêque, sans doute, mais elle les connaît tout de même pour les menacer d'amende et de prison au cas où ils procéderaient, avant l'intervention seule efficace de M. le maire, à une cérémonie que la même loi ignore et considère comme nulle.

De cette manière, le mariage civil arrivant toujours bon premier sera naturellement le premier, pensait M. La Palisse législateur.

Il semblait donc qu'ainsi protégé, entouré de faveurs et pavoisé de tous les atours officiels, le contrat civil allait grandir en autorité et acquérir une sainteté aussi inviolable que profane.

Las ! Voici que tout change. Voici que les mêmes mains qui ont paré l'idole s'abattent sur elle et s'acharnent à la dépouiller et à la détruire.

Toutes les « feuilles bien pensantes », tous les pontifes de la libre pensée s'accordent soudainement pour dire que ce sacro-saint contrat est intolérable, qu'il limite outrageusement la liberté humaine, qu'il est une prison, une gangue, une galère ; qu'on n'a pas le droit de « se louer » ainsi à perpétuité, qu'il faut élargir encore, toujours élargir les portes qui permettent de sortir de la gehenne matrimoniale — et même d'y entrer.

« Un mariage très libre, un divorce très large », voilà ce que réclame le vénérable juif Naquet, l'arbitre patriarcal de la famille française et l'interprète autorisé des aspirations de notre race.

« Un simple contrat de louage », dit le chef de la magistrature française et l'arbitre suprême de toutes les justices.

« Quelque chose comme chez les Malgaches », insinue un autre grand personnage, le Fr∴ Augagneur, vice-roi de Madagascar et autres îles.

Car c'est admirable ce qui se passe dans la grande colonie africaine.

Les Hovas, paraît-il, ont la chance « d'avoir le sentiment religieux peu développé ».

Aussi « n'observent-ils que les lois de la bonne nature, et leurs mœurs sont aussi libres que douces. On se prend à l'essai... et quand on est convaincu qu'on passera ensemble des jours heureux, on célèbre le mariage. L'union n'a, du reste, rien d'indissoluble : on divorce aussi aisément que l'on se marie... »

— Et les enfants ?

— On les laisse à la mère, et la communauté pourvoit à leurs besoins.

Il y a même un Conseil communal qui s'occupe de cela.

Heureux sauvages ! Ils sont arrivés sans le savoir au degré suprême de la civilisation.

Et comme il est convenu que la France doit toujours marcher à la tête du progrès, des lumières et de la civilisation, ce serait une honte pour nous, Français, de laisser pareille avance à ces naturels.

Aussi, romanciers du boulevard et des ruisseaux, dramaturges de second ordre, députés blocards, intellectuels psychologues et femmes émancipées, s'emploient-ils avec ardeur à nous élever vers l'idéal malgache : peu de religion et beaucoup de polygamie.

Nos vertueux sénateurs, un peu effarés de ce hourvari lubrique, ont bien quelque hésitation ; mais, comme toujours, ils céderont.

Pauvre mariage civil ! S'il ne s'agissait de chose si grave, il y aurait de quoi rire à voir se réduire à rien et s'en aller à vau-l'eau le fétiche légal d'antan.

Il y aurait même, en se mettant à un point de vue religieux étroit, à se réjouir de la victoire du mariage chrétien toujours debout, toujours indissoluble, toujours intact en face des succédanés humains inventés pour le remplacer. Il y aurait lieu de se féliciter en pensant que les familles, averties de la fragilité et de la précarité du contrat civil si facilement révocable, réfléchiront à deux fois avant d'ouvrir leurs portes et de confier leurs enfants à des prétendants sans religion, ne connaissant d'autre frein et ne présentant d'autre garantie que ceux de la loi civile et d'une parole qui peut si aisément se reprendre.

On peut prévoir, en effet, que plus les liens du contrat civil se relâcheront, moins on verra de ces mésalliances lamentables où des jeunes filles chrétiennes, au cœur pur et à l'âme délicate, sont livrées à des indignes par des parents aveugles.

Avec le « divorce toujours plus large », les pères de famille seront plus circonspects, et « la traite des blanches » par le mariage cessera.

Mais il s'agit ici de chose si grave, de la famille française, du sort de millions d'enfants, de l'avenir de la race.

Et l'on doit s'indigner de ces attentats furieux contre l'intégrité et la pérennité des foyers où s'allume et se perpétue la flamme de vie qui a fait notre patrie si grande, si noble et si généreuse.

La seule satisfaction qu'il soit permis de tirer de ce spectacle écœurant, c'est celle qui résulte de la preuve donnée une fois de plus de cette vérité, que si rien n'est petit dans la religion, rien n'est grand en dehors d'elle.

CYR.

Gazette

L'audace d'un malfaiteur

Hier matin, le juge d'instruction du Mans avait, dans son cabinet du Palais de Justice, un jeune malfaiteur de 19 ans.

Celui-ci était accusé de cambriolages importants au Mans, à Étampes, à Orléans, à Paris, à Lyon.

Profitant d'un moment d'inattention du gendarme qui le surveillait, cet audacieux cambrioleur bondit hors du cabinet du juge. Il mit sous clé le magistrat instructeur, son greffier et les gendarmes de service.

Heureusement, le juge avait eu la présence d'esprit de tirer la sonnette correspondant chez le concierge, et le jeune voleur put être arrêté au moment où il allait franchir la porte du Palais et faire un délicieux plongeon dans la pleine liberté.

Méprise amusante

Il passe en ce moment un vent de méprises.

Nous avons dit comment à Grenoble un certain Gouret, qui devait comparaître aux prochaines assises, avait été mis en liberté à la place de son homonyme ayant, dans la même prison, achevé de purger sa peine.

Autre chose :

M. Emile Constant, député de la Gironde, avait loué un appartement boulevard Haussmann.

Quelques jours après, la propriétaire de l'immeuble se félicitait, dans son salon, d'avoir loué à un député, M. Constant.

— Comment ! lui dit une dame, ignorant qu'il y eût Constant (Emile) et Constans (Paul), député unifié de Montluçon, vous avez loué à ce député ? Mais, c'est un unifié, un révolutionnaire, un anarchiste. Il mettra le feu chez vous...

En conséquence, quand M. Emile Constant voulut prendre possession de son appartement, il trouva, lui barrant la porte, toute une armée de concierges, domestiques, larbins de toutes sortes.

Et la concierge rendit à M. Emile Constant son denier à Dieu.

Selon que vous serez puissants ou misérables

M. Vanderbilt junior avait été arrêté dimanche dernier par un policeman de New-York et s'était vu dresser contraventions pour excès de vitesse de son automobile.

Hier, il comparaissait devant le juge Frederick Kernochan, juge des plus estimés parmi la haute société américaine.

Entre le magistrat et l'accusé, le dialogue suivant s'engagea :

— Bonjour, Freddie, dit M. Vanderbilt.

— Bonjour, Willie, répondit le juge. Voyons, qu'avez-vous donc fait ?

Willie expliqua son cas :

— Le policeman, en m'accusant, ne sait pas ce qu'il dit, déclara-t-il. Je n'ai pas excédé la vitesse qui m'était permise. Vous conviendrez que, depuis le temps que je conduis une automobile, je dois être capable de me rendre compte approximativement de la vitesse à laquelle je marche.

— Parfaitement, Willie..... pardon, Monsieur Vanderbilt, répondit le magistrat. Ce que vous dites est certainement vrai. Je vous acquitte.

— « Good bye Freddie », et M. Vanderbilt junior s'en fut heureux et content.

Puissance des dollars !

Faiblesse de la justice !

Le seul survivant de la « Belle-Poule »

Le seul survivant de l'équipage de la *Belle-Poule* qui ramena, en France, les cendres de Napoléon Ier, est un vieil abonné de la *Croix*.

Il s'appelle Jacques-Antoine Bouville, on

lui donne encore dans son pays de Berck-sur-Mer, le nom de « Prince de Joinville. »

Jacques Bouville est né à Berck le 21 janvier 1819.

Il y habite encore.

Nos lecteurs verront avec plaisir sa bonne et sympathique physionomie.

Le hareng et la bague

A Sercœur (Vosges), Mme Heulluy mangeait un hareng qu'elle avait fait cuire sur le gril.

Agréable surprise, elle découvrit dans la bouche du poisson une splendide bague en or munie de deux brillants et dont la valeur est certainement de plusieurs centaines de francs.

Ainsi la fortune vient-elle en mangeant.

Premières feuilles

C'est, comme toujours le sixième marronnier des Champs-Elysées, à partir du rond-point, qui nous charme les yeux des premières feuilles du printemps.

Il est même en avance, cette année.

Des feuilles le 10 mars, c'est un joli record !

Les bourgeons étaient si gonflés et si près de s'ouvrir dès la fin du dernier mois, que nous avions un instant compté sur l'année bissextile pour voir des feuilles en février — le 29 ! Mais les intempéries sont venues qui nous ont privés du gracieux phénomène. Puissent-elles ménager les forces des nouvelles nées !

UN COMBLE !

Les associations de pères de famille en vue d'assurer la neutralité de l'école ont le don d'exaspérer la Franc-Maçonnerie et sa fille, la Ligue de l'enseignement.

Contre elles la correspondance hebdomadaire de cette dernière ne cesse de fulminer.. Dans le numéro du 8 mars, le F∴ Lafferre, député et président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, vient de publier à ce sujet un article sensationnel. On va en juger par quelques extraits.

Voici la première phrase :

« Il faillait s'y attendre : partout où l'école libre n'a pu se maintenir en face de l'école d'Etat, les cléricaux sont entrés dans celle-ci en ennemis. J'entends qu'ils y ont envoyé leurs enfants en *délateurs* du maître et de son enseignement. »

N'est-ce pas un comble ? Le F∴ Lafferre, l'un des organisateurs et le protecteur du service de délation contre les officiers, osant accuser les catholiques de faire jouer à leurs enfants le rôle de délateurs ! S'il connaissait l'Evangile, comme le F∴ Combes, on lui parlerait de la paille et de la poutre.

Continuons :

« Jolie besogne, vraiment ! Une telle consigne donnée à des marmots est un crime contre l'enfance. Elle est au rebours de toute éducation. Elle prend le contre-pied de toute saine morale. Elle ôte à l'enseignement sa base essentielle : la confiance spontanée de l'élève dans le maître ! Ainsi, ce *délégué de la famille* qu'est le maître reçoit d'elle un disciple qui le hait avant de l'avoir vu. »

On croit rêver en lisant de pareilles choses. Les parents, dans ces endroits, ne peuvent plus envoyer leurs enfants à l'école de leur choix et on nous déclare que le maître est le délégué de la famille et l'on s'étonne que la famille s'inquiète de savoir si ce maître ne contredit pas les enseignements religieux qu'elle a donnés à l'enfant.

Précisément, le F∴ Lafferre justifie lui-même les craintes des parents. Il ajoute un peu plus loin :

« L'histoire, la morale, les sciences positives sont par elles-mêmes en perpétuelle contradiction avec le dogmatisme qui domine et fausse l'enseignement des écoles confessionnelles. C'est la lutte éternelle de la vérité établie par l'évidence et contrôlée par l'expérience contre les idées toutes faites, les traditions inexpliquées et les légendes incrustées dans les cerveaux. »

Traduisez : l'enseignement du maître doit contredire celui du père chrétien et du catéchisme.

Une phrase perfide achève la pensée du député franc-maçon :

« Les pères de famille qui se sont donné la mission de défendre la foi et le roi contre l'école républicaine et laïque ne tendent en réalité qu'à intimider la science et à faire reculer la raison. »

Phrase perfide, car chacun sait que, dans cette organisation de pères de famille, soucieux de l'âme de leurs enfants, il n'est jamais entré aucune préoccupation se rattachant à des partis politiques. C'est une question de religion et de morale, uniquement.

La conclusion du sectaire est elle-même un comble. La voici :

« L'arrêt de la Cour d'appel de Dijon contre un instituteur prévenu d'avoir exprimé des opinions subversives et violenté le cerveau des enfants, restera devant l'opinion publique un acte de sectarisme clérical et une monstruosité juridique.

» L'association des pères de famille qui l'a provoqué *devrait être poursuivie* comme ayant un but illicite.

» M. Briand a annoncé des mesures législatives contre un tel abus des poursuites judiciaires.

» Je crois bien que le premier abus à détruire ce serait la constitution d'associations que le législateur n'a pas prévues pour la répression du délit d'opinion. »

Encore et plus que jamais la poutre ! Le président d'une association qui n'est même pas déclarée, qui a été convaincue d'illégalité dans la constitution de sa Société immobilière, qui se soustrait à la loi en refusant le dépôt légal de ses publications, demandant qu'on poursuive des associations constituées selon toutes les règles et destinées à faire respecter les droits les plus sacrés des pères et des mères !

Deux conclusions à tirer : fonder aussi nombreuses que possible ces associations de pères de famille ; combattre plus que jamais la Franc-Maçonnerie qui voudrait les paralyser.

LE CHERCHEUR.

Ce qu'on fait des biens volés

On annonce que le ministère de l'Instruction publique vient de donner l'affectation définitive de l'archevêché et du grand séminaire de Rennes. La Faculté de droit ira s'installer à l'archevêché, et le grand séminaire recevra la Faculté des lettres.

La ville rentrera en possession du Palais universitaire et l'utilisera pour l'agrandissement de ses musées.

L'inscription de Mgr Dubillard

Le juge de paix de Chambéry vient d'ordonner l'inscription sur la liste électorale de Chambéry de Mgr Dubillard et de M. le chanoine Vieille-Cessay, inscription qui avait été refusée par les sectaires du lieu.

AU MAROC

Nouveau combat
Les Marocains en déroute et poursuivis

Le général d'Amade télégraphie du bivouac de l'Oued-Accira, à la date du 8 mars 9 heures du soir, que ses troupes ont pénétré en plein pays Mdraka. Elles s'étaient formées en deux colonnes qui suivaient les versants nord et sud de l'Oued-Accira.

L'ennemi, devant l'attaque de la colonne du Nord, a battu en retraite sur Sidi-Accira. Après une poursuite énergique, il a été rejeté dans les ravins du Mquarto et des Achach. Il a éprouvé d'énormes pertes.

L'autre colonne contenait pendant ce temps les Mzab, venus au secours des Mdraka. Ces derniers étaient appuyés par une mehalla hafidienne dont nos troupes ont traversé le camp.

Dans sa déroute, l'ennemi nous a abandonné des grande tentes de toile, des caisses pleines de munitions pour l'artillerie et l'infanterie, un affût et ses coffrets à munitions.

Nos pertes sont très légères malgré un combat sans arrêt, de 6 heures du matin à 7 heures du soir en pays très accidenté.

De son côté, l'amiral Philibert télégraphie que le calme et la tranquillité règnent dans les ports. Il signale la victoire importante du général d'Amade remportée à Mquario sur les Mdraka, les Mzab et les mehallas hafidiennes.

Les renforts

Sfax, 9 mars. — Le départ de deux compagnies du 4e tirailleurs, a eu lieu ce soir par le vapeur *Ville-d'Oran*.

Les troupes étaient enthousiastes.

Leur départ a donné lieu à une manifestation patriotique.

Le Comité ayant pour présidents d'honneurs, le consul de France, le maire de la ville, le commandant d'armes a offert un vin d'honneur aux officiers et sous-officiers, et du tabac aux soldats.

Des discours patriotiques ont été prononcés par le consul de France, M. Revoil, au nom de la presse.

Le commandant Delavau, commandant des troupes qui partaient a remercié et a déclaré que le 4e tirailleurs ferait entièrement son devoir comme toutes les troupes indigènes de l'Algérie.

Une tempête violente règne sur la côte.

Bône, 9 mars. — Des tirailleurs sont arrivés hier de Constantine et de Soukaras, pour remplacer le bataillon du 3e tirailleurs, commandant Godchaux, qui partira jeudi pour le Maroc, avec un détachement du train des équipages et des infirmiers.

Mac Lean vogue vers Rabat

Tanger (source anglaise), 9 mars. — Le caïd Mac Lean est parti pour Rabat à bord d'un croiseur français.

LA TRÊVE

Il est dans la vie publique la plus troublée des heures solennelles où les passions se taisent, où les haines s'apaisent, où le calme se fait soudain au milieu des tempêtes déchaînées.

Cette heure sonna hier aux obsèques du lieutenant Bouilhaut, mort héroïquement au Maroc : les couronnes du ministre de la Guerre, des Comités libéraux du quartier Rochechouart, du consulat, des officiers du 4e régiment de zouaves et des officiers du 4e tirailleurs, celle du Souvenir français de la ville de Verdun, celle de la Ligue des patriotes et bien d'autres mêlaient leurs rubans et leurs fleurs sur les dépouilles mortelles du jeune héros, bénites par l'Eglise. Pas un des ministres qui ne fût représenté ; beaucoup de leurs ennemis marchaient côte à côte, conduits par M. Barillier, beau-père du défunt, M. l'abbé Bouilhaut et M. Louis Bouilhaut, ses frères, et par M. Paul Déroulède. L'émotion était la même, la douleur ne différait pas, et tous s'associèrent au geste du capitaine Pétalet, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, venant attacher la croix de la Légion d'honneur sur le drap mortuaire, abrité du drapeau tricolore.

A cette heure solennelle, où étaient les colères, où étaient les haines, où étaient les passions ?

L'admiration, la reconnaissance et la douleur patriotiques les avaient apaisées et éteintes.

Toutes les pensées, tous les cœurs étaient à l'hommage dû, comme l'a dit Paul Déroulède « à Pol Bouilhaut, à Ricard et à de Kergorlay, morts tous trois les armes à la main, tous trois tués à l'ennemi! Le plus vieux d'entre eux n'avait pas 26 ans ! »

Sans doute ce n'est qu'une trêve, et, hélas ! une trêve de courte durée dans une mêlée fratricide, qui reprendra demain — déjà les sectaires préparent je ne sais quelle misérable apothéose de Zola ; — mais trêve bénie, qui révèle, suivant l'expression de René Bazin, « les paillettes d'or » de l'âme française enfouies sous l'océan de boue remué par les passions haineuses ; trêve bénie qui réveille la foi, ranime l'espérance et procure la force.

Non, le sacrifice des Pol Bouilhaut, des Ricard et des de Kergorlay n'aura pas été inutile ; il est allé au cœur de Dieu, il a ravivé les ardeurs patriotiques, et, ce n'est pas un vain mot qu'a prononcé Déroulède, lorsqu'il a dit : « C'est du dernier souffle de nos héros qu'est fait le souffle immortel de la patrie ! »

J. B.

COMMENT REMÉDIER à la
CRISE DE L'APPRENTISSAGE

Nous terminons un récent article sur les causes de la crise de l'apprentissage en annonçant une étude sur les remèdes proposés pour la conjurer. Tant de théoriciens se sont depuis quelque temps servis de la voie de journaux et des revues pour exposer leur doctrine sur ce sujet qu'il nous a paru sage d'aller demander son avis à un praticien. Nous nous sommes adressés à un homme qui, d'une part, est un industriel, c'est-à-dire emploie des ouvriers, qui d'autre part voue le meilleur de son activité à la solution du problème dont nous nous occupons.

M. Kulc, entrepreneur de couverture et de plomberie, secrétaire général-trésorier de la Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers de bâtiment (1), a bien voulu nous faire les déclarations suivantes. Nous ne prétendons pas les faire absolument nôtres, mais la personnalité et l'expérience de leur auteur leur donnent une indéniable valeur.

« Qu'il soit d'abord bien entendu, nous dit-il, qu'un apprenti c'est un enfant de 13, 15 ans qui a besoin d'apprendre à travailler pour gagner sa vie ; ce n'est pas du tout, comme certains le croient, un adolescent de 16 à 17 ans, c'est un enfant que la faiblesse de son âge rend incapable de rendre d'utiles services dans la pratique d'une industrie.

Eh bien ! comment concevoir pour lui un apprentissage rationnel ?

Il est très juste de prétendre, je crois, que l'introduction et le développement du machinisme ont engendré la situation actuelle, mais il est non moins juste de penser qu'on peut trouver dans l'état de choses antérieur d'utiles indications pour parer à la crise présente. Or, autrefois, au temps des corporations, les enfants devenaient de bons ouvriers par l'habitude de la fabrication à la main. Sous la surveillance du maître, ils apprenaient à confectionner un certain nombre de menus objets : casseroles, seaux, corps de pompes, instruments usuels, etc. Ils acquéraient ainsi l'usage des outils, l'habileté de main, une certaine science de l'ajustage, autant de qualités nécessaires pour bien exercer un métier quel qu'il soit. Ils savaient surtout, ce stage terminé, se servir du compas, de la règle, de l'équerre, c'est-à-dire qu'ils possédaient les éléments mêmes de toute science professionnelle. Puis ils partaient faire leur tour de France et alors seulement ils choisissaient définitivement leur voie.

Quand, au milieu du siècle dernier, les machines se répandirent partout chez nous, quand elles firent par milliers et à très bon marché les objets qu'on confectionnait autrefois à la main dans les petites villes et les villages, qui comprenaient la majeure partie de la population industrielle, le marchand remplaça l'artisan, ou si vous voulez, pour prendre un exemple précis, le quincaillier supplanta le ferblantier. L'apprentissage était désormais gravement atteint.

Dans les ateliers patronaux on ne trouvait plus l'emploi de jeunes garçons, où on n'eut recours à ses services que pour les faire faire les besognes domestiques sans rapports avec sa formation professionnelle.

(1) Cette qualité explique le point de vue un peu spécial, mais fort intéressant, auquel M. Kulc envisage le problème.